

COMMUNE : **547 SEYSSES**
ARRONDISSEMENT : **31 MURET**
TRÉSORERIE OU SGC : **SGC DE MURET**

N° 1259 COM (1)

TAUX

FDL

2023

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2023

SOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2023

	Bases d'imposition effectives 2022	Taux de référence 2023	Taux plafonds 2023	Bases d'imposition provisionnelles 2023	Produits référence (col. 4 x col. 2) 2023	Taux votés 2023	Produits attendus (col. 4 x col. 6) 2023
cière bâtie (TFB)	8 407 599	42,40	119,35	9 040 000	3 832 960	42,40%	3 832 960
cière non bâties (TFNB)	105 714	114,48	230,87	103 400	118 372	114,48%	118 372
Taxe d'habitation (TH)	272 878	14,73	61,95	292 252	43 049	14,73%	43 049
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	3 994 381
				Total	3 994 381		3 994 381
Taxe	Bases d'imposition effectives 2022	Taux de référence de TH 2023	Taux de majoration 2022	Bases d'imposition provisionnelles 2023	Produit référence (col.4 x col.2 x col.3) 2023	Taux de majoration voté 2023	Produit attendu (col. 4 x col. 6 x taux TH voté 2023)
Majoration de taxe d'habitation (MTHS)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	

Aide au calcul des taux par variation proportionnelle : Il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas de reconduction des taux de référence ou de variation différenciée.

Taxes	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales)	Taux proportionnels (col. 2 x col. 9)	Si l'un des taux déterminés de manière proportionnelle excède le taux plafond indiqué en colonne 3, une variation différenciée doit obligatoirement être votée.	Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2023, cochez la case <input type="checkbox"/>
Taxe foncière bâties (TFB)	Produit total souhaité	10		
Taxe foncière non bâties (TFNB)		9		
Taxe d'habitation (TH)	3 994 381 =			
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	Produit total de référence (total colonne 5)			

II - RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2023

TVA	IFER	TASCOM	TAFNB	Allocations compensatrices	DCRTP	FNGIR	Effet du coefficient correcteur	Total
>>>	0	0	0	88 912	0	0	112 979	201 891

III - TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2023

Produits attendus des ressources à taux voté (col. 7)	3 994 381	+	Produits attendus des ressources indépendantes des taux votés (col. 11)	201 891	=	Total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale 2023	4 196 272 €
---	-----------	---	---	---------	---	---	-------------

À TOULOUSE Le 15 MARS 2023
Pour la Direction des Finances publiques,
HUGUES PERRIN
DIRECTEUR REG. DES FINANCES PUBLIQUES

Le Pour la Préfecture,
Jérôme (Haute-Garonne)



COMMUNE : 547 SEYSSES
ARRONDISSEMENT : 31 MURET
TRÉSORERIE OU SGC : SGC DE MURET

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2023

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

1. D. DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES ET DOTATIONS		2. BASES EXONÉRÉES		3. PRODUITS DES IFEER	
Taxe foncière bâtie : a. Par la loi de condition modeste : 3 113 b. Par la loi de réhabilitation, QPPV, Mayotte : 0 c. Dotations de longue durée (logem. sociaux) : 13 970 d. Locaux industriels : 61 390 Taxe foncière non bâtie : 10 439 Taxe d'habitation : a. Dotation pour perte de THLV : b. Dotation pour Mayotte : Cotisation foncière des entreprises : a. Exonérations en zone d'aménagement. du territoire : >>> b. Base minimum : c. Locaux industriels : d. Autres allocations :		Taxe foncière bâtie : a. Par le conseil municipal : b. Par la loi : 347 836 Taxe foncière non bâtie : a. Par le conseil municipal : b. Par la loi (terres agricoles) : 12 878 c. Par la loi (autres) : Cotisation foncière des entreprises a. Par le conseil municipal : b. Par la loi :		a. Éoliennes et hydroliennes : b. Centrales électriques : c. Centrales photovoltaïques : 347 836 d. Centrales hydrauliques : e. Centrales géothermiques : f. Transformateurs électriques : g. Stations radioélectriques : h. Installations gazières et autres :	
4. BASES TAXÉES DE TAXE D'HABITATION		5. RÉFORMES FISCALES			
a. Hors résid. principales et log. vacants : 292 252 b. Logements vacants soumis à la THLV : >>>		Taxe d'habitation : a. Fraction de TVA nationale (%) : b. TVA prévisionnelle : c. Coefficient correcteur : 1,029011			

6. ÉLÉMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX						
6.1. TAUX PLAFONDS						
Taxes	Taux moyens communaux de 2022 au niveau :		Taux plafonds de 2023	Taux des EPCI de 2022	Taux plafonds communaux à ne pas dépasser pour 2023 (col. 13 - col. 14)	
	national 11	départemental 12	13	14	15	
	Taxe foncière bâtie (TFB)	38,28	49,50	123,75	4,40000	119,35
	Taxe foncière non bâties (TFNB)	50,44	95,55	238,88	8,01000	230,87
	Taxe d'habitation (TH)	22,98	29,02	72,55	10,60000	61,95
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	
6.2. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE CFE						
Taux moyens pondérés des taxes foncières de 2022 au niveau :						
a. National : >>>						
b. Communal : >>>						
Taux maximum :						
a. Taux communal majoré à ne pas dépasser : >>>						
b. Taux maximum de la majoration spéciale : >>>						
6.3. DIMINUTION SANS LIEN : année antérieure à 2023 au titre de laquelle...						
a. ...la diminution sans lien a été appliquée : >>>						
b. ...les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés : >>>						
Taux de CFE perçue en 2022 par la communauté d'agglomération. La communauté urbaine ou de communes ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique : 36,26						